

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

المنافسة

LE PRÉSIDENT

مجلس

الرئيس

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE**  
**A L'OCCASION DE LA JOURNEE D'ETUDE ORGANISEE LE 28**  
**OCTOBRE 2019 PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE SUR LE**  
**THEME « LA PROBLEMATIQUE DE LA CONCURRENCE DANS LE**  
**CONTEXTE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE »**  
**A L'HOTEL SOFITEL – ALGER**

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Bienvenue !

## **I/- Plaidoyer (advocacy) pour la concurrence.**

Permettez-moi de rappeler, encore une fois, les objectifs assignée à cette journée organisée par le de Conseil de la concurrence après plus d'une quinzaine d'autres sur des thèmes liés à la concurrence.

Cette journée organisée avec la participation de la CNUCED et de l'Autorité française de la concurrence s'inscrit, à l'instar de celles qui l'avaient précédé, dans le cadre du programme de communication élaboré et mis en œuvre par l'institution depuis sa réactivation en Janvier 2013 et visant à sensibiliser les pouvoirs publics, les entreprises, les associations de protection des consommateurs etc..... sur les effets positifs d'une concurrence loyale en termes de prix, d'offre et de qualité des produits et des services et d'innovation.

## **II/- Trois (03) actions majeures initiées par le Conseil de la concurrence.**

Outre ses missions de contrôle des structures du marché pour prévenir la création de positions dominantes et les abus qui peuvent en découler, de sanctions des auteurs d'infractions aux règles de la concurrence et d'avis rendus sur des questions liées à la concurrence sur sa propre initiative ou à la demande

du Gouvernement, des entreprises, des associations etc...., le Conseil de la concurrence a initié d'autres activités relevant, bien entendu de son domaine de compétence.

Il s'agit notamment :

1/- **d'une étude sectorielle sur la concurrencialité du marché du médicament à usage humain en Algérie.**

Réalisée par des cadres du Conseil de la concurrence avec l'appui d'experts de l'Union Européenne dans le cadre du programme P3A (Programme d'Accompagnement à l'Accord d'Association), cette étude a été transmise au début de l'année 2019 aux départements ministériels concernés et publiés sur le site web du Conseil de la concurrence.

2/- **de l'élaboration et la mise œuvre d'un programme de conformité aux règles de la concurrence** dont le but essentiel vise à amener les entreprises à appliquer volontairement les règles de la concurrence.

Après son adoption par un grand nombre d'entreprises d'envergure nationale représentant tous les secteurs d'activité et d'organisations patronales, ce projet qui a également bénéficié d'un appui d'experts de l'Union Européenne dans le cadre du programme P3A est à la phase de sa mise en œuvre.

3/- **de la contribution du Conseil d'e la concurrence à la prévention et à la lutte contre la corruption** en se référant à des études menées par des experts de la CNUCED, de l'OCDE et de la Banque Mondiale démontrant le lien de causalité entre l'application des règles de la concurrence et de la transparence et la prévalence de la corruption.

A ce titre, le Conseil de la concurrence considère que le programme de conformité aux règles de la concurrence qu'il a initié et proposé aux entreprises constitue une charte de bonnes pratiques et d'éthique susceptible de contribuer à la prévention de la corruptions,

**IV- L'élaboration et la publication du rapport annuel d'activité du Conseil de la concurrence.**

Pour de plus amples information, veuillez consulter le rapport d'activité du Conseil de la concurrence pour l'année 2018 qui a été publié sur le Bulletin Officiel de la Concurrence (BOC) n° 19 et sur le site internet du Conseil de la concurrence [www.conseil-concurrence.dz](http://www.conseil-concurrence.dz) , après sa transmissions à l'Instance parlementaire, au Premier Ministre et au Ministre chargé du Commerce en

application des dispositions de l'article 27 de l'ordonnance n°03/03 du 19/07/2003 modifié et complété relatifs à la concurrence.

**V- En ce qui concerne le thème de la journée portant sur « la problématique de la concurrence dans l'économie numérique »**

Le choix de ce thème a été dicté par les enjeux et les défis imposés par le développement des entreprises technologiques non seulement à la concurrence mais aussi à la protection du consommateur et de la vie privée.

De nombreux Etat ont entrepris des études pour évaluer les effets négatifs résultant des dominations du marché du numérique par un nombre restreint d'entreprises technologiques pour rechercher les moyens d'y remédier.

Pour faire face aux défis du numérique les Etat concernés ont décidé d'adapter les cadres juridiques régissant notamment la concurrence, la protection du consommateur et la protection des données afin de garantir des marchés concurrentiels, de protéger le consommateur et de contrôler les données.

Les enjeux liés à l'économie numérique sont nombreux et complexes.

Aussi, je laisse le soin aux experts invités pour exposer cette problématique et répondre aux questions qui s'ensuivront.

Je voudrais remercier particulièrement la CNUCED qui a bien voulu participer à cette journée par la présentation d'une conférence sur le sujet par visio-conférence et à l'Autorité française de la concurrence qui a délégué un vice-président, en l'occurrence Mr PIFOT pour nous faire part de l'expérience européenne en la matière.

Je souhaite également la bienvenue à mes compatriotes experts dans l'économie numérique en Algérie.

Merci pour votre attention.